

Octobre - Novembre - Décembre 1962
TRIMESTRIEL Nouvelle Série N° 36

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Ht)
C. C. P. Montpellier 191-14

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter » — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoncision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques) - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes), 3 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

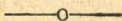
1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoît XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).



Le Mot du Chapelain



Le reste "vous sera donné en plus"

La première session du Concile a pris fin le 8 décembre dernier. Certains attendaient une déclaration d'importance et l'annonce de réformes spectaculaires. Rien de cela. L'Esprit de Dieu a travaillé en profondeur et les résultats obtenus après huit semaines de travaux se sont révélés autrement sérieux que s'il avait s'agit d'un communiqué retentissant !

Si je pouvais emprunter l'expression des Pères si souvent répétée dans l'enceinte de Saint-Pierre, je dirais volontiers : « meo humili judicio » à mon humble avis, un grand travail a été réalisé.

Les milliers d'évêques unis en une assemblée qui groupait les cinq Continents : toutes les races, toutes les langues, toutes les coutumes et tous les rites de la terre ont d'abord pris conscience de la COLLEGIALITE de l'EPISCOPAT et de l'UNIVERSALITE de l'EGLISE.

S.S. Jean XXIII s'écriait dans son discours de clôture du 8 décembre : « ... La première session du Concile a marqué un effort généreux pour entrer à fond dans les desseins voulus de Dieu... Il était nécessaire que les frères venus de loin et réunis autour du même foyer reprennent contact pour mieux se connaître mutuellement... Il fallait que les regards rencontrent les regards, que chaque frère sente battre le cœur de son frère... »

Ce sentiment fut celui des observateurs non-catholiques eux-mêmes. Une personnalité orthodoxe de l'émigration déclarait : « Je vais quitter Rome avec de grandes espérances ! Ce qu'on nous avait dit ne devoir être qu'une affaire intérieure de l'Eglise romaine a pris des proportions autrement importantes. La vie, l'opinion publique, des voix nouvelles que le Concile a fait découvrir lui donnent des dimensions qui dépassent l'Eglise catholique ». Le délégué de l'Eglise syrienne orthodoxe affirmait de son côté : « Ce Concile, pour moi c'est la découverte splendide qu'entre différents observateurs et membres du Secrétariat pour l'Unité des chrétiens, nous ne formons qu'une seule communauté. »

Les Pères ont pris conscience que les problèmes de l'Eglise ne pouvaient pas être traités dans un « esprit de clocher » ou de diocèse, mais à l'échelle du monde, par le « collège des évêques » unis au Pape afin que « l'Eglise, dans une foi plus solide, une espérance plus ferme, une charité plus ardente, reflourisse d'une nouvelle et juvénile vigueur ; que fortifiée par les saintes dispositions qui auront été prises, elle soit plus énergique et plus ardente

à propager le règne de Dieu... Il s'agira alors d'étendre à tous les domaines de la vie de l'Eglise, y compris les incidences sociales, les indications de l'assemblée conciliaire et d'en appliquer les directives avec une volonté généreuse, sincère et empressée... Ce sera vraiment la nouvelle Pentecôte, grâce à laquelle l'Eglise fleurira dans toute sa richesse intérieure et dans l'extension de ses préoccupations maternelles à tous les domaines de l'activité humaine. Ce sera un nouveau bond en avant du royaume du Christ dans le monde, une nouvelle proclamation, d'une manière toujours plus profonde et plus persuasive de la joyeuse nouvelle de la Rédemption ; l'affirmation lumineuse de la souveraineté de Dieu, de la fraternité humaine dans la charité, de la paix promise sur terre aux hommes de bonne volonté, en correspondance à la grâce de Dieu. » (Discours de S.S. Jean XXIII 8 Déc. 1962).

* * *

Cette prise de conscience plus nette de la « collégialité des évêques » et de « l'Universalité de l'Eglise » a mis en relief, d'une façon saisissante, le *DESINTERESSEMENT* des Pères du Concile. Sous les ors et les marbres de la majestueuse basilique de Michel-Ange, en la fastueuse Rome des Césars et des Papes de la Renaissance, évêques de l'Afrique noire ou des Iles perdues de l'Océanie, étaient assis côte à côte avec les richissimes prélats des Amériques. Cette fraternisation ne pouvait qu'avoir d'heureux résultats : le désir de travailler à mettre l'Eglise au pas d'un monde avide de charité plus humaine, de simplicité, de générosité et de répartition plus équitable des biens d'ici bas.

Les journaux ont rapporté le cas de tel évêque, arrivant du cœur de l'Afrique, pour assister au Concile, et tombant d'inanition en gare de Rome, parce que, depuis plusieurs jours il avait voyagé debout et sans nourriture dans un compartiment de dernière classe, faute de ressources !

C'est un fait unique sans doute, mais combien éloquent s'il est vrai !

On comprend qu'à la II^e Congrégation générale du 12 novembre, plusieurs Pères aient voulu remettre en valeur la pauvreté évangélique qui est la marque même de l'Incarnation puisque un Dieu s'est dépouillé lui-même pour revêtir la nature humaine. Les temps sont révolus où la richesse des parures et des équipages pouvaient attirer les foules ! Désormais c'est la simplicité qui est goûtée et aimée. Un père du Concile, à cette même séance a affirmé bien haut : « Que les évêques se souviennent qu'ils sont non pas des princes, mais des pasteurs, non des seigneurs, mais des serviteurs » !

Les Pères ont fait l'unanimité sur ce point et ils ont rejeté non seulement dans la vie privée, mais aussi dans l'exercice du culte tout ce qui favorise la vanité.

D'ailleurs, les informations d'agences nous ont révélé le désintéressement de nos évêques au cours de leur séjour à Rome. Nom-

bre d'entre eux, logés dans des communautés religieuses, s'asseyaient, avec bonne grâce, à la table commune pour manger les traditionnels spaguetti à l'italienne et, avec la même simplicité, lavaient eux-même leurs chaussettes, leurs mouchoirs et leur chemise dans le lavabo de leur chambre !

Quel magnifique exemple de désintéressement nous donne également le Souverain Pontife ! Le 12 décembre, recevant douze cents pèlerins en audience publique pour la première fois depuis sa maladie, le Pape leur a dit avec un pâle sourire son espérance que le Concile serait terminé à Noël 1963 et il a ajouté : *« Une année ce n'est pas beaucoup. Je ne serai peut-être pas là, mais dans ce cas il y aura certainement un autre Pape... J'espère vivre assez pour voir la fin du Concile, mais, sinon j'espère que Dieu me réservera une bonne place. »*

Que nous sommes loin de l'idée que beaucoup se sont faite du Concile, n'allant pas au-delà du spectacle grandiose de processions ou d'assemblées colorées donné par la télé ou les magazines en vogue !

Il faut limiter nos impressions, mais les deux que je vous confie sont d'importance. Elles suffisent d'ailleurs à nous mettre nous-mêmes « en état de Concile ».

* * *

J'espère que tous les pèlerins de Notre-Dame du Suc auront reconnu dans les deux normes que je viens d'exposer, quelques-uns des caractères de la mystique de notre pèlerinage.

Pour répondre au désir de Monseigneur Duperray, en affiliant notre sanctuaire à la Basilique de St-Jean de Latran, Cathédrale du Pape et gardienne du souvenir de la conversion du Roi Henry IV nos prières et nos efforts furent orientés vers l'unité des chrétiens. Depuis lors, il n'y a pas de pèlerinage qui ne prie la Vierge pour le retour de nos frères séparés.

Aux premiers mois de 1952, une ordonnance épiscopale imposait aux sanctuaires marials une quête qui devait être faite à chaque pèlerinage pour l'œuvre des vocations. Depuis dix ans, Notre-Dame du Suc apporte sa contribution aux séminaires diocésains sous forme de bourse pour la pension annuelle d'un séminariste.

Au soir de la célébration du XXV^e anniversaire du Couronnement de notre Madone, Monseigneur Tourel lançait un appel en faveur des Missions, et en particulier en faveur de celles d'Afrique noire. Nous avons alors adopté les Missions de Bamako et de Ségou, au Mali, et, honoraires de messes, offrandes pour le séminaire Pie XII et le Centre rural de N'Tonimba sont périodiquement adressés à NN. SS. Sangaré et Leclerc qui, tout dernièrement encore nous exprimaient leur reconnaissance, depuis Rome, en la date du 8 décembre.

Certes, nous recevons bien des doléances !

« Quand on est au Suc, m'écrit un correspondant, on n'est jamais libre de ses intentions ! Il faut toujours prier pour le Pape, pour l'unité des chrétiens, pour la conversion des protestants, pour les persécutés de l'Eglise du silence, pour ceux qui ont faim, pour des noirs d'Afrique, pour les vocations... et on en arrive à oublier de prier pour ce pourquoi on est « monté au Suc »...

Une autre réflexion, entendue celle-là : « Au Suc il faut toujours avoir la main au porte-monnaie ! Encore si c'était pour embellir la balistique, aménager les dépendances, faire vivre le pèlerinage, d'accord ! On donnerait volontiers pour payer les gros frais occasionnés par l'entretien de cette église en pleine montagne ! Pourquoi faire appel, à tout instant, pour les séminaires... pour les missions... etc ?

La réponse est facile.

Nous sommes d'Eglise. Notre prière, notre générosité doivent être aux dimensions de l'Eglise qui englobe tous les peuples et qui ne peut les atteindre qu'avec de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses.

Nous sommes d'Eglise, et notre appartenance à cette église nous rappelle l'obligation de travailler à son extension, en sachant nous oublier nous-même pour penser aux autres, seraient-ils des noirs d'Afrique et compâtrer à leur misère...

C'est cela « *CHERCHER le ROYAUME de DIEU* »...

... C'est cela que nous rappelle le pèlerinage du Suc...

...C'est cela que nos évêques réalisent magnifiquement au Concile... et, ce faisant... « *LE RESTE NOUS SERA DONNE EN PLUS !* »

Chanoine Noël BASCOUL

**AUX FIDÈLES LECTEURS DE « L'Écho »
et aux CHERS PÈLERINS DU SUC
BONNE ET SAINTE ANNÉE 1963 !**

*Monsieur le Chapelain déposera tous les vœux de bonheur
qu'il forme pour la grande Famille de Notre-Dame sur
l'Autel de la*

REINE COURONNÉE DES CÉVENNES
LE SAMEDI 5 JANVIER 1963, à 10 heures
en célébrant la Sainte Messe à cette intention.

Auprès du rocher miraculeux...

Le dernier pèlerinage de l'année 1962 eut lieu le SAMEDI 20 OCTOBRE. Placé sous la double intention de *la prière pour le Concile* et de *la prière pour les défunts*, il vit accourir l'affluence des grands jours. Certes, les catholiques de la région n'ont pas attendu de « monter au Suc » pour se mettre « en état de Concile » ! Ils ont docilement répondu à l'appel de leur pasteur respectif qui, en chaque église et chapelle, les ont conviés à la prière et à la réflexion pour Vatican II. Ils ont compris cependant qu'un rassemblement qui groupe les fidèles de toute une région, sous la conduite de leurs curés, autour de Celle que nous appelons « la Reine des Cévennes » et tandis que plus de deux mille évêques du monde entier sont rassemblés à Saint-Pierre de Rome pour un événement si important, ne pouvait que rendre plus effective la communauté des âmes, souder les liens qui doivent plus étroitement les unir et rendre plus efficace la prière de ceux qui sont réunis sous les regards de Marie » au nom du Christ ! »

Nos chrétiens ne manquent pas non plus de prier pour leurs morts, chaque année, lorsque le glas de leur église tinte au soir de Toussaint et au matin du 2 novembre. C'est alors le « temps fort » du souvenir de ceux qui nous ont précédés ici-bas. L'affluence qui se presse aux offices des défunts, surtout en notre région, prouve que le culte des morts est encore profond. C'est pourquoi, les cévenols ne veulent pas se contenter de la commémoration paroissiale de novembre ; ils veulent une journée supplémentaire, en semaine, pour témoigner à leurs défunts qu'ils ne sont pas oubliés, et ils leur donnent ce troisième samedi d'octobre, traditionnellement consacré, à Notre-Dame du Suc, à la prière pour les trépassés. Ils aiment venir prier « la libératrice du Purgatoire » pour ceux qui, pour la première fois, les ont conduit sur le chemin du Suc, refaire les mêmes pas et les mêmes gestes que ceux qui les ont précédés, en ces lieux bénis où, à chaque instant, ils retrouvent leurs traces et sentent leur invisible présence ! Ne savent-ils pas aussi que la prière qui passe par le Cœur de la Vierge est la plus efficace et que les efforts et les pénitences exigés par un pèlerinage en son honneur ont une plus grande valeur satisfactoire ?

Rien d'étonnant à ce que, le Samedi 20 Octobre, la basilique soit remplie d'une foule recueillie et fervente. De nombreux prêtres sont à la tête de leur groupe. Nous avons noté la présence de cinq doyens : ceux de **Sumène** et de **Valleraugue**, ceux de **St-Martin-de-Londres** et des **Matelles**, et **M. le Prieur de Laroque**. **M. le Chanoine Pennavaire**, curé de S.-Roch et Aumônier militaire de la Subdivision de Montpellier présidait les offices solennels.

A la messe de 8 h 30 que célèbre **M. l'Abbé Cayron** en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire, **M. le Chapelain** mit l'accent sur les raisons qui doivent nous faire prier instamment la Vierge pour le Concile. N'est-ce pas Marie qui a les relations les plus étroites avec les principaux responsables du Concile : le Saint-Esprit, le Pape et les Pères, nous-mêmes ?

A la grand'messe de *Requiem*, **M. le Chanoine Bascoul** prit encore la parole. Ce fut pour rappeler le grave devoir qui nous incombe de prier pour les morts et de le faire par la T. S. Vierge si nous voulons que notre action en faveur des âmes du Purgatoire soit plus efficace. Il était normal, qu'en la veille de la « journée missionnaire » l'unique quête de la messe principale fut affectée au Séminaire Pie XII du Mali ; les pèlerins se montrèrent particulièrement généreux.

Les trois chapelets du Rosaire furent solennellement récités et commentés, en cours de journée, et tous les prêtres présents se mirent de bonne grâce à la disposition de M. le Chapelain non seulement pour la méditation des mystères, mais encore pour l'apostolat si important des confessions. En notre région cévenole, la collaboration fraternelle ne peut mieux se réaliser qu'au Suc !

M. le Chanoine Pennavaire accepta de prendre la parole à l'office des morts qu'il présidait en fin de journée. En tant qu'aumônier militaire, il rappela, avec émotion le souvenir de tous ceux qui sont tombés, en pleine jeunesse, par le fait de la méchanceté des hommes qui ne savent ni s'aimer ni s'unir et lança un vibrant appel en faveur de toutes les victimes des guerres et catastrophes qui font de nos morts tant d'âmes abandonnées !

Cette magnifique journée avait eu son aurore. En effet, **le Jeudi 18 Octobre**, **M. l'Abbé Gautier** conduisait — en quatre cars — toute la jeunesse des écoles libres de **St-André de Sangonis**. Il demanda à M. le Chapelain de retracer l'histoire du Suc à ces jeunes et vibrants pèlerins et célébra la messe à l'autel de la Vierge Couronnée.

Quelques jours plus tard, toujours fidèle, **la Communauté du Cours St-Charles de Montpellier** accomplissait son pèlerinage votif. Dans le recueillement de novembre, **M. l'Abbé Soulier**, animait avec discrétion le cœur à cœur de ces âmes reconnaissantes à la Vierge du Suc !

Plusieurs mois nous séparent du 25 mars. Tandis que la Séranne sera baignée de soleil et entourée de solitude, les corps de métiers mettront à profit ce temps de calme et de repos pour entreprendre les travaux qu'imposent réparations et aménagements afin que notre basilique et notre pèlerinage se montrent toujours plus accueillants.

Le Chroniqueur.

Où en sommes-nous de nos travaux d'embellissements ?

Nous comprenons l'anxiété de nos fidèles pèlerins ! Voici déjà plusieurs années qu'est annoncée la RESTAURATION de l'œuvre d'art qu'est le TAPIS de Notre-Dame, tissé, il y a plus de cent ans par les dames de la région. Les appels que nous avons adressés depuis lors ont été largement entendus et beaucoup de dames et jeunes filles se sont spontanément offertes pour se mettre à l'œuvre. On avait d'abord prévu un travail en commun, mais beaucoup de bonnes volontés étaient ainsi écartées car il n'était pas commode pour certaines de se rendre à Cazilhac, les jours d'ouvrage. Depuis plus d'un an, les « carrés » à restaurer sont confiés à domicile et les religieuses de l'Ecole libre de Cazilhac par Ganges, chargées de cette répartition, envoient en même temps que l'ouvrage, les fournitures nécessaires à la réparation, en particulier le coton D.M.C. dans ses diverses teintes. Il reste encore beaucoup de travail à faire ! Quand cette restauration fut entreprise, on ne se doutait pas du mauvais état dans lequel se trouvait le tapis. Cependant que celles qui ont terminé leur ouvrage veuillent bien l'adresser aux religieuses pour qu'on puisse se rendre compte de ce qui a été déjà fait. De toute manière, les « carrés » ne seront assemblés que lorsque les modifications envisagées pour le Maître-Autel auront été terminées.

Et, à ce sujet, nos lecteurs savent (voir N° 32 de l'*Echo*) que pour se conformer aux règles liturgiques et répondre au goût de notre époque, sur la suggestion de M. le Chanoine Poursines, Vicaire Général de Montpellier, des aménagements et simplifications sont envisagés pour dégager la statue de la Vierge couronnée et le Maître-Autel qu'elle domine. Pour l'instant, le projet est à l'étude à la Commission d'Art chrétien et de Liturgie. Il est possible que la question financière nous oblige à ne le réaliser que par parties.

Nous avons demandé l'avis des « usagers » de Notre-Dame, c'est-à-dire des pèlerins qui sont les vrais intéressés à la chose, et M. le Chapelain est heureux de pouvoir faire connaître que — jusqu'à ce jour, il n'a reçu que des réponses favorables, même de la part de notabilités de la région.

Il nous est permis de penser que dans un avenir très proche la statue de notre Madone vénérée, dégagée de tout ce qui peut l'alourdir, nous apparaîtra dans toute sa beauté sur le vieux rocher dépouillé où fut découverte l'image miraculeuse.



RÉPONSES A QUELQUES QUESTIONS DES PÈLERINS

Les pèlerins nous posent certaines questions qui peuvent intéresser l'ensemble. C'est avec bonne grâce que nous répondrons surtout quand les renseignements demandés auront pour objet

le premier pour solliciter la charité des fidèles et plusieurs religieux l'imitèrent. Mais les résultats ne correspondirent pas aux espérances.

Quant aux frères qui restaient au monastère, ils devaient vivre surtout de leur travail, peu fructueux en une terre très aride et ingrate. Les privations furent telles que la bonne volonté céda bientôt place au découragement. Le côté spirituel était encore plus négligé, par suite des absences trop longues et trop fréquentes du supérieur. Les novices accouraient nombreux, mais repartaient, bien vite, révoltés ou aigris. L'un d'entre eux même, fonda, non loin de Reillane, une maison rivale à celle de Sénanque. Cette maison, où l'on faisait bonne chère devint le refuge de tous les mécontents du monastère. De ce fait, l'estime que l'on avait pour Dom Marie-Benoît devint bientôt de la méfiance et même de l'hostilité. Seul l'archevêque, Monseigneur Debella, gardait confiance au fondateur, et chaque fois qu'il était obligé d'intervenir, il le faisait avec mesure et bienveillance. Ainsi, dans une lettre du 28 juillet 1856, il écrivait ceci au Père Prieur : « Je crains que, dans votre ardeur, vous ne rendiez, au réfectoire en particulier, la règle de Sénanque plus rigoureuse que celle de la Trappe. Il paraît qu'on ne vit pas autour de vous, et qu'avec les meilleures dispositions on recule devant des austérités ou des privations contraires à l'institut que vous voulez fonder... Si j'en crois ce qu'on me raconte on ne trouve même pas chez vous ce qui est de nécessité à la vie. Agir ainsi serait vous suicider avant d'avoir vécu... »

Mais Dieu veillait, et c'est à l'heure même où tout semblait perdu que la Providence envoya à Sénanque l'homme qui allait merveilleusement seconder Dom Marie-Benoît : l'abbé Léonard, supérieur de Sommières. A tous les deux, ils ont fait l'œuvre de Sénanque : l'abbé Barnouin en est le fondateur, l'abbé Léonard l'organisateur.

« Si je n'avais écouté que ma raison, dira plus tard le Père Jean, je serais reparti dès mon arrivée ! » Mais, confiant en la parole de la Mère Stanislas, il se mit aussitôt et avec ardeur au travail et à la prière. Son exemple fut contagieux : il rassura les timides, retint ceux qui avaient déjà décidé de partir ; il donna le coup de frein de la dislocation amorcée.

Dès que le supérieur rentra au monastère, il comprit que Dieu accourait à son aide d'une façon décisive et fut saisi d'une grande admiration pour le nouveau venu. Il écrivit à Dom Gabriel, abbé d'Aiguebelle, au sujet de l'abbé Léonard : « Cet homme a toutes les vertus, et toutes ses vertus sont héroïques ; je ne suis pas digne de baiser le bout de ses chaussures. » Quant à l'archevêque, il écrivait à Dom Marie-Benoît : « Je me réjouis de cette acquisition bien plus que si le monastère avait reçu un don de cent mille écus ! »

Investi de la confiance du Père Prieur, l'abbé Léonard, devenu le Père Marie-Jean se mit à l'œuvre. Il fallait d'abord savoir ce que l'on voulait faire et bien préciser le but de l'observance. Il

fut convenu qu'on suivrait la règle de S. Benoît en l'adaptant au niveau des santés ordinaires, que la journée du religieux serait, comme par le passé, partagée entre l'office du chœur et le travail des mains et puisque l'œuvre avait pris naissance au lendemain de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception, que la Congrégation porterait le nom et les livrées de la Vierge : le scapulaire bleu et le nom de Bernardins de l'Immaculée Conception. A cette dévotion on ajouterait aussi celle aux âmes du Purgatoire. D'un commun accord, il fut décidé que, pour obtenir de la Reine du Ciel le soulagement et la délivrance de ces âmes les Bernardins lui abandonneraient, chaque jour, à cette fin, le mérite de leurs souffrances et de leurs bonnes œuvres.

Quand le Père Jean eut fait approuver la constitution, on procéda à la répartition des charges. Le Père Marie-Benoît, à titre de fondateur, conserva la charge de supérieur. Le Père Jean cumula, pour sa part, les fonctions d'économe, de médecin, d'infirmier et même de barbier. Il dût même exercer, assez souvent, celle de cuisinier !

Enfin le Père Jean proposa que les religieux se consacrent par un vœu particulier et perpétuel à l'œuvre de Sénanque et promettent obéissance au R. P. Marie-Benoît et à ses successeurs. En la fête de S. Bernard, tous les religieux vraiment désireux de consacrer leur vie au succès tant spirituel que temporel du monastère, en firent solennellement la promesse à Dieu et à l'Immaculée. Il y eut des âmes faibles qui hésitèrent. La sélection se fit naturellement, comme le souhaitait le Père Jean. Cependant, seize religieux, pères de chœur ou frères convers consentirent à faire le vœu et en signèrent la formule.

La fête du 20 août 1856 peut-être regardée par les Bernardins de Sénanque comme la date de leur véritable naissance.

Les débuts furent rudes. Grande était la pauvreté de Sénanque : des caisses d'emballage servaient de tables et de sièges ; des herbes ramassées sans discernement dans la campagne remplaçaient souvent, à la soupe, les pommes de terre qui manquaient ; le vent d'hiver qui soufflait à travers les ouvertures sans vitraux du dortoir ou de l'église transissait de froid les religieux qui se levaient, la nuit, pour réciter l'office. La vie était austère, mais l'action de Dieu s'y manifestait chaque jour davantage et les novices accouraient de plus en plus nombreux.

Dom Marie-Benoît pensa que le moment était venu de solliciter de Rome l'affiliation du monastère à l'ordre de Cîteaux. En juin 1857, il partit pour la Ville Eternelle et y séjourna sept mois pour y accomplir démarches et faire son noviciat. C'est au Père Jean qu'il confia sa communauté et le pria de veiller à ce que l'observance monastique ne souffrit pas de son absence prolongée.

Le 6 février 1858, le supérieur revint de Rome. Sénanque était affiliée à Cîteaux. De ce fait, Dom Marie-Benoît avait échangé son nom pour celui de Dom Marie-Bernard ; les religieux s'appelleraient désormais non plus Bernardins, mais Cisterciens de

l'Immaculée-Conception et les pères déposeraient pour toujours le scapulaire bleu qui était leur signe distinctif pour le scapulaire noir de Citeaux.

Ainsi, moins de deux ans après l'arrivée de l'abbé Léonard, l'œuvre de l'abbé Barnouin était constituée dans sa forme définitive. Elle devrait connaître bien des difficultés, même très graves, mais la Mère Stanislas était bien inspirée de Dieu en disant à son aumônier : « Partez... et faites Vite ! » **N. B.**

Le prochain article sur le PÈRE JEAN aura pour titre :
« Gardez-vous d'aller à Rome »

Pour beaucoup de nos lecteurs, avec ce numéro de l'ÉCHO se termine l'ABONNEMENT.

Qu'ils n'attendent pas à demain pour le renouveler ! L'oubli est chose si commune... AUJOURD'HUI même utilisez la formule CHÈQUE POSTAL : 191-14, MONTPELLIER (Monsieur BASCOUL à BRISSAC), en mentionnant sur le talon : « Réabonne-mment à l'ECHO » ... D'avance soyez remerciés !

Dans la grande famille

DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

Monsieur l'Abbé Honoré MILHAU, décédé à Baillarguet.
Monsieur l'Abbé Jules GAY, décédé à Baillarguet.
Mère St-Ignace, Directrice de la Présentation, décédée à Ganges.
Madame Marthe BASTIDE, décédée à Ganges.
Monsieur Sylvain VIALA, décédé à Auch.
Monsieur Adrien PLAGNIOL, décédé à St-Mathieu de Tréviens.
Madame Emma COULET, décédée à Causse-de-la-Selle.
Monsieur Henri BANAL, décédé à La Roque.
Madame Antoinette GIRARD, décédée à Laroque.
Madame VIALA, décédée à Ganges.
Monsieur Etienne VERNIÈRE, décédé à Aniane.
Madame AMALOU-GILODES, décédée à Aniane.
Madame Antoinette SEQUIER, décédée à Aniane.
Mademoiselle Antoinette GIPOULOU, décédée à Ganges.
Madame Emilie BORIE, décédée à Brissac.
Madame Judith CAUSSE, décédée à Brissac.
Madame Marie MENARD, décédée à Ganges.
Mademoiselle Mathilde GUERRY, décédée à Ganges.
Madame Marie GALZY, décédée à Puéchabon.
Monsieur Charles CURNON, décédé à Aniane.
Madame Olympe PASCAL, décédée à Puéchabon.

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne le repos éternel et console les familles en deuil !

Offrandes, Dons et Recommandations

Nous avons reçu du 1^{er} octobre au 15 décembre 1962 :

Aniane : Protection défunts Garayon : 3 ; Défunts Claparède-Plouhinec : 2 ; Reconnaissance examen : M.L. 5 ; Une Messe intentions diverses, Aniane, Viols et St-Martin : 10 ; Réparation tapis : 5 ; *Argelliers* : Reconnaissance Ste Rita : 5 ; *Assas* : Protection famille Lombard-Baumel : 4 ; *Beaucaire* : Pour la basilique, Collière : 18 ; *Brissac* : Famille Nolin : 50 ; Intention anonyme : 10 ; En reconnaissance, anonyme : 5 ; *Cazilhac* : Merci à Notre-Dame du Suc, R.V. : 10 ; Protection de mes yeux, Vassas : 5 ; Protection du soldat Pierre Garric : 6 ; En reconnaissance, Gélicot : 10 ; *Claret* : Protection soldat et famille : 6 ; *Coupiac* : Remerciement et protection famille : 5 ; En reconnaissance : 5 ; Demande aide et protection pour la persévérance de Paul chez les Assomptionnistes : 20 ; *Le Causse-de-la-Selle* : Que N.-D. du Suc protège ma famille : 10 ; En l'honneur du Curé d'Ars : 5 ; *Canet* : Recommandation d'une défunte, Panza : 5 ; *Ganges* : Que N.-D. protège ma famille : 10 ; *Gignac* : Protection de deux petits Lorrains : 5 ; *Lyon* : pour le tapis Bonal : 3 ; *Montpellier* : Pour la chapelle, Sicard : 10 ; Reconnaissance, pour la grotte, Alexandrine Imbert : 10 ; Protection famille, D.A. : 8 ; *St-Bauzille de Puertois* : Protection du soldat Maurice Gay : 8 ; *St-Aunès* : Pour le tapis et la chapelle : 8 ; *St-Martial* : En reconnaissance, Erick Causse : 10 ; *St-Jean de Fos* : Reconnaissance, succès examen : 10 ; Recommandation d'un jeune soldat : 5 ; *Sumène* : Chaîne et montre argent ; *Le Thor (Vaucluse)* : Pour la Basilique, Blanche Touzel : 5 ; *Divers* : Protection famille et œuvre des Vocations : 10 ; Pour le tapis : Julien Boudon : 3 ; Protection de mes enfants et petits-enfants : Rivière : 5 ; Intentions particulières : 10.

Enfants voués

Ont été voués à Notre-Dame du Suc et font partie à perpétuité de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie, érigée en la Basilique du Suc du 1^{er} octobre au 15 décembre 1962 :

Aniane : Marcel, René et Erick Lavaysse : 5 ; Christophe Crouzet, Etienne et Martine Vigie : 10 ; Evelynne Fesquet : 4. — *Antibes* : Patricia Calvas Planchon : 3. — *Baillargues* : Myriam et Bérangère Calatayud : 2. — *Cazilhac* : Bernadette et Erick Vermersch : — *Le Causse* : Dominique Allary : 5. — *Ganges* : Christine Vergnes : 3 ; Bernard et Roland Gal : 5 ; Bruno Sabastia : 10. — *La Moure* : Christophe Caizergues : 10. — *Montpellier* : Pierre Durand : 6 ; Jean-Marie Bennejeau : 4 ; Odile Bourrier : 5. — *Montpeyroux* : Philippe Vidal : 5. — *Valence* : Laurence et Catherine Vergnes : 4. — *Viols-le-Fort* : Jean-Paul Doucet : 5.

Que Notre-Dame du Suc protège ces enfants qui lui sont consacrés et qu'elle les fasse croître en santé, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes !

Imprimatur : Montepessulano, die 25 decembris 1962.

François Poursines, V.G.

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater*, *Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacrée Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul).

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Pénitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS

CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0, NF. 25

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Echo de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 NF).

IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).



**En cette année de la Relève Sacerdotale, puisse Notre-Dame
du Suc éveiller de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses
et assurer leur persévérance !**